

XI^e Congrès français de droit constitutionnel

15-17 Juin 2023 à Toulon

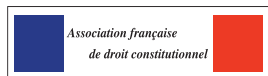


Fontaine de la Fédération, place de la Liberté à Toulon



@Asso_AFDC

<https://cfdc2023.univ-tln.fr>



XI^e Congrès français de droit constitutionnel

JEUDI 15 JUIN 2023

- 13h30** Accueil des congressistes
- 14h00** Ouverture du XI^e Congrès français de droit constitutionnel • Amphi 500.1 Escarras
Allocution de **Xavier LEROUX**, Président de l'Université de Toulon
Allocution de **Valérie BOUCHARD**, Doyenne de la Faculté de droit de Toulon
Allocution de **Thierry DI MANNO**, Doyen honoraire de la Faculté de droit de Toulon, Directeur du CDPC-JCE
Allocution d'**Anne LEVADE**, Présidente de l'Association française de droit constitutionnel
Allocution de **Fabrizio POLITI**, Professeur de droit constitutionnel à l'Université de L'Aquila, représentant **Sandro STAIANO**, Président de l'Association italienne des Constitutionnalistes
- 14h30** Leçon inaugurale : « Les rapports entre magistrature et politique : un défi permanent
15h15 pour le droit constitutionnel ? » • Amphi 500.1 Escarras
par **Renato BALDUZZI**, Professeur à l'Université catholique de Milan, Ancien Ministre, Ancien Président de la Commission bicamérale pour les Affaires régionales du Parlement italien, Ancien membre du Conseil supérieur de la Magistrature
- 15h30** Travaux en ateliers
Atelier 1: Constitution, pouvoirs et contre-pouvoirs • Amphi 500.1 Escarras
Atelier 2: Constitution, pouvoirs locaux et démocratie locale • Amphi 100 (2^e étage)
Atelier 3: Droit constitutionnel, histoire et théorie du droit • Salle 319 (3^e étage)
Atelier 5: Garanties juridictionnelles des droits et libertés fondamentaux • Amphi 200 Ortolan
Atelier 6: Mutations de la démocratie • Amphi 300 Bailleux
- 17h00** Assemblée générale de l'AFDC • Amphi 300 Bailleux
- 18h30** Apéritif dans le Grand hall de la Faculté de droit
19h30

VENDREDI 16 JUIN 2023

- 9h00** Travaux en ateliers
- Atelier 1: Constitution, pouvoirs et contre-pouvoirs • Amphi 500.1 Escarras
- Atelier 3: Droit constitutionnel, histoire et théorie du droit • Salle 319 (3^e étage)
- Atelier 4: Ordres constitutionnel, international, européen • Salle 320 (3^e étage)
- Atelier 5: Garanties juridictionnelles des droits et libertés fondamentaux • Amphi 200 Ortolan
- Atelier 6: Mutations de la démocratie • Amphi 300 Bailleux
- Atelier 7: Évolutions constitutionnelles en Méditerranée • Amphi 100 (2^e étage)
- 12h30** Buffet déjeunatoire dans le Grand hall et le Patio de la Faculté de droit
- 14h00** Travaux en ateliers
- Atelier 1: Constitution, pouvoirs et contre-pouvoirs • Amphi 500.1 Escarras
- Atelier 2: Constitution, pouvoirs locaux et démocratie locale • Amphi 100 (2^e étage) à partir de 14h30
- Atelier 3: Droit constitutionnel, histoire et théorie du droit • Salle 319 (3^e étage)
- Atelier 5: Garanties juridictionnelles des droits et libertés fondamentaux • Amphi 200 Ortolan
- Atelier 6: Mutations de la démocratie • Amphi 300 Bailleux
- Atelier 7: Évolutions constitutionnelles en Méditerranée • Salle 322 (3^e étage)
- 18h15** Conférence « Constitution et opérations militaires » • Amphi 500.1 Escarras
- 19h00** par **Thierry DUCHESNE**, Commissaire général de la Marine (2s), Ex-Adjoint du Préfet maritime de la Méditerranée pour l'action de l'État en mer, Directeur du Département maritime de la FMES, et **Louis BALMOND**, professeur émérite de l'Université de Toulon, membre du CDPC-JCE
- 19h15** Départ en car depuis le Parvis des droits de l'homme pour la Résidence du Cap Brun
- 19h30** Dîner de gala à la Résidence du Cap Brun (places limitées, sur inscriptions)

XI^e Congrès français de droit constitutionnel

SAMEDI 17 JUIN 2023

Amphi 500.1 Escarras

- 9h30** Table ronde de la Commission de la Jeune recherche constitutionnelle de l'AFDC sur « La thèse de doctorat en droit constitutionnel comparé »
animée par **Gohar GALUSTIAN**, docteure de l'Université de Montpellier, présidente de la Commission de la Jeune Recherche constitutionnelle, **Servane LE DÛ**, doctorante à l'ILF-GERJC, AMU, et **Julien VACHEY**, docteur de l'Université de Toulon, vice-président de la Commission de la Jeune Recherche constitutionnelle, CDPC-JCE
Intervenants: **Renato BALDUZZI**, professeur à l'Université catholique de Milan, **Fabrice HOURQUEBIE**, professeur à l'Université de Bordeaux et **Julien PADOVANI**, maître de conférences à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne
- 10h30** Restitution des travaux des ateliers
- 12h00** Remise du Prix Louis Favoreu et Clôture du XI^e Congrès français de droit constitutionnel
- 12h15** Déjeuner libre
- 14h15** Visite commentée de la rade de Toulon en bateau
Embarquement: Quai de la Sinse, Port de Toulon, en bas du Cours Lafayette, sur inscriptions

Programme des ateliers

- Atelier 1: Constitution, pouvoirs et contre-pouvoirs • [page 5](#)
- Atelier 2: Constitution, pouvoirs locaux et démocratie locale • [page 8](#)
- Atelier 3: Droit constitutionnel, histoire et théorie du droit • [page 10](#)
- Atelier 4: Ordres constitutionnel, international, européen • [page 12](#)
- Atelier 5: Garanties juridictionnelles des droits et libertés fondamentaux • [page 12](#)
- Atelier 6: Mutations de la démocratie • [page 16](#)
- Atelier 7: Évolutions constitutionnelles en Méditerranée • [page 19](#)

ATELIER 1: CONSTITUTION, POUVOIRS ET CONTRE-POUVOIRS

Amphithéâtre 500.1 Escarras

Responsables: **Maryse BAUDREZ**, professeur émérite de l'Université de Toulon, directrice honoraire du CDPC-JCE (CNRS-UMR DICE n° 7318), **Philippe BLACHÈR**, professeur à l'Université de Lyon 3 Jean-Moulin, **Alain DELCAMP**, secrétaire général honoraire du Sénat

Première session • jeudi 15 juin 2023 • de 15h30 à 17h00

L'accentuation de la présidentialisation des systèmes est-elle inévitable ?

- ♦ **Geoffroy HERZOG**, Docteur en droit public de l'Université de Montpellier qualifié aux fonctions de maître de conférences, enseignant contractuel à l'Université de La Rochelle, *La présidentialisation de la politique étrangère et de défense dans les régimes parlementaires européens. Étude comparée (France, Finlande, Lituanie, Roumanie)*
- ♦ **Arthur BRAUN**, Maître de conférences en droit public à l'Université catholique de Lyon, *La durée du mandat présidentiel: mise en perspectives comparative et institutionnelle*
- ♦ **Adrien MONAT**, Docteur en droit public de l'Université Toulouse I Capitole, qualifié aux fonctions de maître de conférences, enseignant à l'Université Paris Cité, *A la recherche de la responsabilité politique du Chef de l'État-pluralité des contre-pouvoirs pour une même responsabilité présidentielle en Amérique du Sud*
- ♦ **Gohar GALUSTIAN**, Docteure en droit de l'Université de Montpellier, présidente de la Commission de la Jeune Recherche constitutionnelle de l'AFDC, *L'instrumentalisation politique du terme juridique de la guerre*
- ♦ **Yi-Chung TSAÏ**, Docteur en droit d'Aix-Marseille Université, *La répartition et l'organisation des pouvoirs sur l'état d'urgence par crise sanitaire en France et à Taiwan*

Deuxième session • vendredi 16 juin 2023 • de 9h00 à 12h30

La fabrication de la loi et les conflits auxquels elle donne lieu

- ♦ **Guelord LUEMA LUSAVULU**, ATER en droit public à l'Université Paris Est-Créteil, *La fabrication de la norme constitutionnelle par le juge constitutionnel en Afrique*
- ♦ **Amadou IMERANE MAIGA**, Docteur en droit de l'Université de Lyon 3 Jean-Moulin, *Le modèle original de justice constitutionnelle nigérienne, 23 ans après bilan et perspectives*

- ◆ **Lucile GONOT**, Doctorante en droit de l'Université de Rouen,
La domination de l'exécutif sur le processus législatif et la dégradation de la qualité de la loi
- ◆ **Jean de SAINT-SERNIN**, Enseignant contractuel à l'Université de Lille,
« 49-3 budgétaire » et « 49-3 social »
- ◆ **Serge SURIN**, Docteur en droit public de l'Université Sorbonne Paris Nord,
La dessaisine du Conseil constitutionnel. Mode d'emploi d'un palliatif à un manque de courage politique
- ◆ **Alexis BLOUET**, Docteur en droit public qualifié aux fonctions de maître de conférences, enseignant contractuel à l'Université de Grenoble-Alpes,
En finir avec l'État de droit ?

Les embardées parlementaires

- ◆ **Mohesh BALNATH**, Docteur en droit public de l'Université Jean-Moulin Lyon 3,
L'élection marathon d'un président d'assemblée, un phénomène d'un autre temps ?
- ◆ **Romain VINCENT**, Docteur en droit public de l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne qualifié aux fonctions de maître de conférences, enseignant-chercheur contractuel à l'Université de Bretagne Sud,
La « bordélisation » de la séance parlementaire : étude de l'effectivité du droit parlementaire disciplinaire
- ◆ **Chloé GEYNET-DUSSAUSSE**, Maître de conférences en droit public à Sciences Po Lille,
Empêcher le déroulement des niches parlementaires : l'obstruction du bloc majoritaire à l'assemblée
- ◆ **Dorothee REIGNIER**, Maître de conférences en droit public à Sciences Po Lille,
De la démocratie au Parlement. La question du rôle de la Conférence des Présidents de l'Assemblée nationale
- ◆ **Philippe PEJO**, Docteur en droit public de l'Université de Paris Sud,
La diplomatie parlementaire, actrice d'un nouvel équilibre démocratique constitutionnel

Troisième session • vendredi 16 juin 2023 • de 14h00 à 18h00

Évolutions de la vie et des pratiques politiques

- ◆ **Jade MEYRIEU**, Doctorante en droit public à l'Université de Montpellier,
La fortification numérique du système partisan : analyse d'un mouvement démocratique inattendu

- ◆ **Evan LAGUNE**, Doctorant contractuel en droit public à Aix-Marseille Université,
Étude de la négligence du pouvoir: le cas des décrets présidentiels non délibérés en Conseil des ministres
- ◆ **Guilhem BALDY**, Doctorant en droit public à l'Université Jean-Moulin Lyon 3,
La solidarité, pierre de touche de la collégialité gouvernementale
- ◆ **Adrièle JESTIN**, Doctorante en droit public à l'Université de Picardie Jules-Verne,
Les conventions citoyennes, un dispositif instrumentalisé mais non institutionnalisé
- ◆ **Sara AOUISS**, ATER en droit public à l'Université de Bordeaux,
De la nécessité d'une (re)définition des groupes d'intérêt
- ◆ **Sylvie SCHMITT**, Maître de conférences HDR en droit public à l'Université de Toulon (CDPC-JCE),
La pensée du commun
 À la recherche de contre-pouvoirs: par rapport à quel(s) pouvoir(s) et comment ?
- ◆ **Julien GIUDICELLI**, Maître de conférences HDR en droit public à l'Université de Bordeaux, membre associé du CDPC-JCE,
Concertation, parlementarisme présidentialisé et démocratie bloquée
- ◆ **Ivi-Angeliki MAVROMOUSTAKOU**, Professeur associé, Département de science politique de l'Université de Crète,
Les contre-pouvoirs dans le système politique grec et la révision constitutionnelle de 2019
- ◆ **Pierre-Louis PAILLOT**, Doctorant contractuel en droit public à l'Université de Bordeaux,
Le retour de l'obstruction ou la quintessence d'un contre-pouvoir
- ◆ **Diane BOISSEAU**, Doctorante en droit public à l'Université Jean-Moulin Lyon 3,
Le Sénat de la V^e République est-il un contre-pouvoir aux yeux de la doctrine ?
- ◆ **Basile RIDARD**, Maître de conférences en droit public à l'Université de Poitiers,
Un instrument propice au renforcement du contrôle parlementaire du Gouvernement: les investigations sur pièces et sur place
- ◆ **Djibo MAMANE**, Enseignant-chercheur à l'Université Abdou Moumouni de Niamey,
L'émergence des autorités administratives indépendantes: illustration d'un contre-pouvoir dans le système institutionnel nigérien ?

ATELIER 2 : CONSTITUTION, POUVOIRS LOCAUX ET DÉMOCRATIE LOCALE

Amphithéâtre 100 (2^e étage)

Responsables: **Alain BOYER**, Maître de conférences HDR à l'Université de Toulon, CDPC-JCE, et **Olivier GOHIN**, professeur émérite de l'Université de Paris II Panthéon-Assas, membre du Conseil d'administration de l'AFDC

Première session • jeudi 15 juin 2023 • de 15h30 à 17h00

- ♦ **Renaud BOURGET**, Professeur de droit public à l'Université Côte d'Azur, membre du CERDACFF, président de la section française de l'Institut ibéroaméricain de droit constitutionnel (IIDC-France),
L'autonomie fiscale et budgétaire des collectivités territoriales: entre réalité et illusion
- ♦ **Marian GIBA**, Professeur de droit public à l'Université Comenius de Bratislava,
La « Constitution financière » de la Slovaquie: aspects nationaux et locaux
- ♦ **Vivien Romain MANANGOU**, Maître-Assistant de droit public à l'Université Marien Nguoubi de Brazzaville – CEJEP de l'Université de La Rochelle,
La décentralisation en République du Congo: de l'affichage constitutionnel à la pratique centralisatrice

Débats (30 minutes)

Deuxième session • vendredi 16 juin 2023 • de 14h30 à 18h00

- ♦ **Franck DURAND**, Maître de conférences HDR de droit public à l'Université de Reims – Champagne-Ardenne,
Les vingt ans de la loi constitutionnelle n°2003-276 du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République
- ♦ **Sylvia BRUNET**, Professeur de droit public à l'Université de Rouen Normandie, membre du CUREJ,
La « commune-communauté »: innovation porteuse d'avenir ou nouvelle fausse bonne idée ?
- ♦ **Olivier GOHIN**, Professeur émérite de droit public de l'Université de Paris II Panthéon-Assas,
Projets de révision constitutionnelle et décentralisation territoriale en métropole et outre-mer depuis 2017
- ♦ Débats (30 minutes)

- ◆ Pause (20 minutes)
- ◆ **Cécile REGOURD**, Maître de conférences de droit public à l'Université Grenoble-Alpes, secrétaire générale de l'AFDCL,
De la vacuité des références constitutionnelles à la décentralisation
- ◆ **Benjamin MOREL**, Maître de conférences de droit public à l'Université de Paris II Panthéon-Assas,
Différenciation territoriale et Constitution : slogan ou révolution ?
- ◆ **Christophe CHABROT**, Maître de conférences HDR de droit public à l'Université Lyon 2, Centre Transversales, responsable de l'axe Métropole(s) et Territoire,
Repenser la décentralisation par la « démocratie »
- ◆ Débats (40 minutes)

ATELIER 3 : DROIT CONSTITUTIONNEL, HISTOIRE ET THÉORIE DU DROIT

Salle 319 (3^e étage)

Responsables: **Pascal RICHARD**, Maître de conférences HDR de l'Université de Toulon (CERC) et **Alexandre VIALA**, Professeur à l'Université de Montpellier

Première session • jeudi 15 juin 2023 • de 15h30 à 17h00

Révolution algorithmique et méthode empirique

- ◆ **Camille BORDÈRE**, ATER en droit public à l'Université de Bordeaux,
Le constitutionnaliste face aux écueils de l'empirie juridique
- ◆ **Béatrice VEYRAT-MASSON**, Doctorante en droit public à l'Université de Toulon (CERC),
Qu'est-ce qu'une norme ? L'apport d'une approche algorithmique au droit
- ◆ **Manon BONNET**, Docteure en droit public qualifiée aux fonctions de maître de conférences, enseignante-chercheuse contractuelle à l'Université de Grenoble-Alpes,
L'usage des bases de données et le droit constitutionnel comparé
- ◆ **Marta AURINO**, Doctorante à l'Université de Bordeaux et à l'Université de Naples Federico II,
Les méthodes quantitatives appliquées au droit constitutionnel comparé : entre promesses et risques
- ◆ **Romain RAMBAUD**, Professeur à l'Université de Grenoble-Alpes, et **Alya HAFSAOUI**, Doctorante à l'Université de Grenoble-Alpes,
Une justice algorithmique pour les élections politiques ? Considérations techniques et épistémologiques
- ◆ **Marc PITON**, ATER en droit public à l'Université de CY Cergy Paris Université,
La légistique au service de la révision constitutionnelle

Deuxième session • vendredi 16 juin 2023 • de 9h00 à 12h30

Nouveaux regards, nouveaux concepts

- ◆ **Arnaud MORANDO**, Doctorant en droit public à l'Université de Montpellier,
L'inachèvement du changement de paradigme en droit constitutionnel : l'exemple du droit global
- ◆ **Claire PARJOUET**, Doctorante en droit public à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,
Du paradoxe des Constitutions de transition

- ◆ **Grégory BLIGH**, Maître de conférences de droit public à Sciences Po Lyon (CERCRID),
La Constitution comme désignation et hiérarchisation des sources du droit
- ◆ **Pierre-Marie RAYNAL**, Maître de conférences de droit public à Cergy Paris Université,
Du droit constitutionnel chez les Anciens ? À la recherche d'une conception du droit constitutionnel affranchie du cadre de pensée moderne
- ◆ **Clément RUBY**, Doctorant en droit public à l'Université de Toulon (CDPC-JCE),
Dieu et l'État
- ◆ **Guy LARDEYRET**, Chercheur à l'Institut pour la démocratie,
Le concept de démocratie enfin défini
- ◆ **Swann VIDAL**, Doctorant en droit public à l'Université Jean-Moulin Lyon 3,
La Sécurité sociale : un éléphant dans la pièce constitutionnelle ?

Troisième session • vendredi 16 juin 2023 • de 14h00 à 18h00

Épistémologie juridique

- ◆ **Lucas MORINIÈRE**, Doctorant en droit public à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne,
De l'usage de la pragmatique formelle comme méthode d'analyse de la norme constitutionnelle. Vers un renouveau épistémologique de l'étude du droit ?
- ◆ **Régis PONSARD**, Professeur à l'Université de Reims Champagne-Ardennes/EHESS,
Les sciences humaines et sociales du droit peuvent-elles faire abstraction de l'analyse scientifique de la signification des normes ?
- ◆ **Ines CIOLLI**, Maître de conférences en droit constitutionnel à l'Université de Rome La Sapienza,
Le rapport entre la dogmatique juridique et l'histoire. La nécessité de réconcilier les opposés
- ◆ **Samuel TURI**, Doctorant en droit public à l'Université de Lille,
Passé, présent et avenir : l'écriture de la Constitution au prisme du concept d'historicité
- ◆ **Sacha SYDORYK**, Enseignant-chercheur contractuel à l'Université François-Rabelais de Tours,
La légitimité de la doctrine constitutionnelle face aux discours sur les modifications constitutionnelles
- ◆ **Fabien SCHAEFFER**, Doctorant en droit public à l'Université de Toulon (CERC),
Approches stratégiques des contraintes : l'exemple de la présence constructive des compétences maritimes des collectivités territoriales

XI^e Congrès français de droit constitutionnel

ATELIER 4 : ORDRES CONSTITUTIONNEL, INTERNATIONAL, EUROPÉEN

Salle 320 (3^e étage)

Responsables: **Anne LEVADE**, Professeur à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, présidente de l'AFDC et **Sylvie TORCOL**, Maître de conférences HDR à l'Université de Toulon (CERC)

Session unique • vendredi 16 juin 2023 • de 9h00 à 12h30

- ♦ **Gbohignon DOUÉ**, ATER en droit public à l'Université de Lille,
La double citoyenneté dans l'Union européenne
- ♦ **Marie GLINEL**, Doctorante en droit public à l'Université de Toulon 1 Capitole,
La qualification, outil de redélimitation des compétences de l'Union
- ♦ **Athina MORAITI**, Collaboratrice scientifique à European University Cyprus,
La primauté du droit de l'Union européenne à travers les yeux des juges grecs
- ♦ **Benoît GRÉMARE**, Chercheur associé à l'Institut d'Études de Stratégie et de Défense, Université de Jean-Moulin Lyon 3,
L'État de droit dans le rapport de force: l'assise constitutionnelle des stratégies nucléaires
- ♦ **Fanny JACQUELOT**, Maître de conférences HDR à l'Université Jean-Monnet de Saint-Etienne, membre associée du CDPC-JCE,
La pente paroxysmique des identités constitutionnelles: réflexion sur un retour à l'harmonie dans la diversité

ATELIER 5 : GARANTIES JURIDICTIONNELLES DES DROITS ET LIBERTÉS FONDAMENTAUX

Amphithéâtre 200 Ortolan

Responsables: **Laureline FONTAINE**, Professeur à l'Université de Paris III Sorbonne Nouvelle, **Annabelle PENA**, Professeur à l'Université de Toulon (CDPC-JCE) et **Dominique ROUSSEAU**, Professeur émérite de l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne

Première session • jeudi 15 juin 2023 • de 15h30 à 17h00

Les garanties qu'offre le Conseil constitutionnel en tant qu'organe de justice

- ♦ **Kassandra GONI**, Doctorante à l'Université de Bordeaux,
Une garantie de la garantie juridictionnelle de la liberté individuelle: l'indépendance

XI^e Congrès français de droit constitutionnel

- ◆ **Mathilde CHAVATTE**, Étudiante en Master 2 à l'Université de Lille,
L'indépendance de la justice au prisme du droit constitutionnel : étude comparée France, Autriche, Allemagne et Pologne
- ◆ **Yaodia SENOUMARTIN**, Doctorant à l'Université de Bordeaux,
La mise en œuvre de l'impartialité devant le Conseil constitutionnel : les risques de partialité et l'application des mécanismes d'abstention et de récusation
- ◆ **Théo DUCHARME**, Maître de conférences en droit public à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne,
Enjeux et limites de la juridictionnalisation du contentieux a priori

Contributions écrites en ligne exclusivement :

- ◆ **Anna Maria LECIS COCCO ORTU**, Maître de conférences en droit public à Sciences Po Bordeaux,
L'évolution de la communication du Conseil constitutionnel : une communication digne d'une « cour constitutionnelle de référence » ?
- ◆ **Hodabalo TCHILABALO**, Doctorant à l'Université de Montpellier,
Regard critique sur la voix prépondérante du président du Conseil constitutionnel
- ◆ **Antoine PLOUX**, Docteur en droit public, enseignant-chercheur à l'Institut catholique de Vendée,
La légitimité du discours de motivation des cours constitutionnelles européennes : entre influence et contrôle démocratique

Deuxième session • vendredi 16 juin 2023 • de 9h00 à 12h30

Les instruments/outils conceptuels du contrôle et leur portée

- ◆ **Maxime CHARITÉ**, Maître de conférences à l'Université Le Havre Normandie,
Des « droits fondamentaux » aux « droits essentiels ». Proposition pour une évolution conceptuelle
- ◆ **Léa BOINNARD**, Doctorante à l'Université de Picardie Jules-Verne,
La notion de déférence des juridictions constitutionnelles envers les branches politiques du pouvoir – Approche comparée
- ◆ **Paul LANGLOIS DESCHAMPS**, ATER en droit public à l'Université de Paris Saclay,
Le contrôle par voie d'action du respect de la hiérarchie des normes aux États-Unis : un modèle ignoré ?

- ◆ **Emma RABITA**, Doctorante à l'Université de Lille,
Contrôle des ordonnances de l'article 38 de la Constitution : quelles articulations entre les garants des droits fondamentaux ?

Contributions écrites en ligne exclusivement :

- ◆ **Guélord LUEMA LUSAVUVU**, ATER en droit public à l'Université de Tours,
La fabrication de la norme constitutionnelle par le juge constitutionnel en Afrique : une nécessité pour le renforcement de l'État de droit ?

Troisième session • vendredi 16 juin 2023 • de 14h00 à 18h00

La garantie effective des droits et libertés par les juges. Aspects internes, étrangers et comparés

- ◆ **Camille RIGHETTI**, Doctorante à l'Université de Toulon (CDPC-JCE),
L'office du juge constitutionnel dans la protection du droit à la vie privée sur Internet
- ◆ **Jean ROOS**, Doctorant contractuel en droit public à l'Université Côte d'Azur,
Le Conseil constitutionnel, le législateur et l'immeuble : liberté, égalité, propriété ?
- ◆ **Etse SOLOME**, Doctorant à l'Université de Toulon (CDPC-JCE),
Les droits fondamentaux face à l'état d'urgence
- ◆ **Arnaud MENARD**, Doctorant, enseignant contractuel en droit public à l'Université de Rouen Normandie,
La classification des droits fondamentaux fondée sur un critère de prévalence à l'aune du régime de l'état d'urgence sanitaire
- ◆ **Khadre DIOP ABDOU**, Enseignant-chercheur à l'Université Cheikh Hamidou Kane du Sénégal,
La protection des droits économiques et sociaux dans la jurisprudence constitutionnelle africaine : entre convergence et divergence
- ◆ **Pauline GUELLE**, Doctorante à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,
L'effectivité du contrôle des droits fondamentaux : un critère de la démocratie
- ◆ **Eugenia KOPSIDI**, Docteur en droit, European Public Law Organization,
Droits fondamentaux et crise migratoire : Réflexions sur la nature du contrôle juridictionnel à partir de l'exemple grec

Contributions écrites en ligne exclusivement :

- ◆ **Caroline GILLES**, Docteure en droit public qualifiée aux fonctions de maître de conférences, enseignante contractuelle à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3,
Le Conseil constitutionnel et le principe d'égalité devant la commande publique
- ◆ **Asimina TSALPATOUROU**, Docteure en droit de l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne,
Le droit à l'énergie: les garanties juridictionnelles d'un droit en construction
- ◆ **Florian BOURGAULT-RINKEL**, ATER en droit public à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne,
Usages et fonctions des « droits et libertés fondamentaux » dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel
- ◆ **Alice MAURAS**, Doctorante contractuelle en droit public à l'Université de Montpellier,
Le principe pro homine en Amérique latine: un principe herméneutique destiné à accorder la protection la plus favorable à l'être humain

ATELIER 6: MUTATIONS DE LA DÉMOCRATIE

Amphithéâtre 300 Bailleux

Responsables: **Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI**, Directrice de recherches CNRS, directrice de l'UMR n° 7318 DICE, Aix-Marseille Université, **Anne-Marie LE POURHIET**, Professeur émérite de l'Université de Rennes et **Jean-Jacques PARDINI**, Professeur à l'Université de Toulon, directeur-adjoint du CDPC-JCE

Première session • jeudi 15 juin 2023 • de 15h30 à 17h00

Quel demos ?

- ♦ **Sara AOUISS**, ATER en droit public à l'Université de Bordeaux,
De la nécessité d'une (re)définition des groupes d'intérêt
- ♦ **Marc GUERRINI**, Professeur à l'Université Côte d'Azur,
La démocratie inclusive
- ♦ **Bernard CUBERTAFOND**, Professeur à l'Université Paris VIII,
Emprise et déclin du démo-despotisme
- ♦ **Laure DE GALBERT**, Doctorante en droit public à l'Université de Paris II Panthéon-Assas,
La légitimité d'une démocratie fondée sur l'exclusion, le cas de l'interdiction de vote des personnes détenues aux États-Unis
- ♦ **Claire AGUILON**, Docteure en droit public d'Aix-Marseille Université,
Volonté générale et intérêt général à l'heure du big data

Deuxième session • vendredi 16 juin 2023 • de 9h00 à 12h30

Quelle définition de la démocratie ?

- ♦ **Robin TRABUT**, Docteur en droit public de l'Université de Toulon (CDPC-JCE),
La démocratie française face aux défis du XXI^e siècle
- ♦ **Josselin RIO**, Doctorant contractuel en droit public à l'Université de La Réunion,
Une disqualification des démocraties adjectivées par les principes directeurs de la relation démocratique du pouvoir
- ♦ **Dorothee REIGNIER**, Maître de conférences en droit public à Sciences Po Lille,
La démocratie illibérale, notion périssable. Les enseignements des référendums hongrois de 2022

- ◆ **Hugo AVVENIRE**, Docteur en droit public de l'Université de Toulouse I Capitole, *Démocratie, Constitution et vérité: divorce ou malentendu*
- ◆ **Konstantinos TSIMARAS**, Professeur de droit public à l'Université européenne de Chypre, *Constitution, populisme et démagogie*
- ◆ **Taha MOUBTAHIJ**, Doctorant en droit public à Aix-Marseille Université *Essai de catégorisation des adjectivations de la démocratie*
- ◆ **Leonardo TRICOT SALDANHA**, Doctorant en droit public à l'Université de Montpellier, *Quelques réflexions sur le déclin de la jeune démocratie brésilienne*
- ◆ **Nicolas PAUTHE**, Docteur en droit public, post-doctorant à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, *La notion de « démocratie alimentaire »: quelles réflexions de droit constitutionnel?*
- ◆ **Melissa COULIBALY**, Doctorante contractuelle à l'Université de Lille, *La censure du débat démocratique par les réseaux sociaux*

Troisième session • vendredi 16 juin 2023 • de 14h00 à 18h00

Quels outils pour la participation démocratique ?

- ◆ **Vivien MANANGOU**, Docteur en droit public de l'Université de La Rochelle, Enseignant-chercheur, *Le peuple, ce souverain méprisé dans les démocraties constitutionnelles d'Afrique francophone*
- ◆ **Benjamin CLEMENCEAU**, Enseignant contractuel de droit public à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, *Du droit de message au grand débat national: que reste-t-il vraiment du Discours de Bayeux ?*
- ◆ **Maxime MILLON**, Doctorant en droit public à l'Université de Bordeaux, *La résurgence du tirage au sort en démocratie: nouvelle forme de représentation, nouveaux enjeux. L'exemple des assemblées citoyennes françaises et irlandaises*
- ◆ **Éric BUGE**, Maître des requêtes au Conseil d'État, et **Mathieu MUGNIER**, Administrateur du Sénat, *La revitalisation du droit de pétition: nouveau pont entre démocratie représentative et démocratie participative ?*
- ◆ **Beverley TOUDIC**, Doctorante à l'Université de Lille, *La (re)légitimation du processus législatif à l'aune de la crise de la « généralisation de la volonté »*

- ◆ **Laurent DROUVOT**, Doctorant en droit public à l'Université de Toulon (CDPC-JCE),
Les conventions citoyennes à l'aune de la démocratie du XXI^e siècle en France : vraie novation ou « ersatz » de démocratie ?
- ◆ **Marlène COLLETTE**, Directrice académique à l'Institut du fédéralisme, Université de Fribourg,
La démocratie directe suisse : un défi pour l'État de droit ?
- ◆ **Charles-Edouard SENAC**, Professeur à l'Université de Bordeaux,
La dissolution populaire du Parlement
- ◆ **Marie-Caroline ARRETO**, Maître de conférences en droit public à l'Institut catholique de Paris,
Troubles dans la théorie de la démocratie participative : les mobilisations citoyennes
Contribution écrite en ligne exclusivement:
- ◆ **Zakaria YAHAYA NAMASSA**, Docteur en droit public, Centre d'excellence de Gouvernance locale en Afrique de l'Ouest (CEGLA),
Démocratie et état d'urgence sécuritaire au Sahel : cas du Niger

ATELIER 7 : ÉVOLUTIONS CONSTITUTIONNELLES EN MÉDITERRANÉE

Amphithéâtre 100 (matin) • Salle 322 (après-midi)

Responsables: **Thierry DI MANNO**, Professeur à l'Université de Toulon, directeur du CDPC-JCE, **Xavier PHILIPPE**, Professeur à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne et **Caterina SEVERINO**, Professeur à Sciences Po Aix, membre associée du CDPC-JCE

Première session • vendredi 16 juin 2023 • de 9h00 à 12h30

Évolutions dans les systèmes institutionnels et politiques des pays méditerranéens

- ◆ **Augustin BERTHOUT**, ATER en droit public à l'Université de Montpellier,
La démocratie militante à l'italienne. Actualités et problématiques de l'antifascisme constitutionnel
- ◆ **Adriano EVANGELISTI**, Docteur en droit public d'Aix-Marseille Université,
La clause du nemine contradicente et la non-application (disapplicazione) du règlement par l'Assemblée
- ◆ **Giorgio GRASSO**, Professeur à l'Université de l'Insubrie,
« Scores » de la démocratie et droit constitutionnel: un regard comparé sur la France et l'Italie
- ◆ **Anna Maria LECIS COCCO ORTU**, Maître de conférences en droit public à Sciences Po Bordeaux, membre associée du CDPC-JCE,
La tentation semi-présidentialiste en Italie, ou de l'utilisation imprudente de la circulation des modèles
- ◆ **Hiam MOUANNÈS**, Maître de conférences HDR en droit public à l'Université de Toulouse I Capitole,
Déflagration des institutions publiques au Liban. Essai sur la mise en cause de la responsabilité de l'État
- ◆ **Amel NJEHI**, Docteur en droit public, Enseignante-chercheuse à l'Université d'Avignon,
Le pouvoir local face aux mutations au niveau de l'État en Tunisie postrévolutionnaire: contribution à l'étude du droit constitutionnel local
- ◆ **Fabrice PEZET**, Maître de conférences en droit public à l'Université Paris Est-Creteil,
La « règle de concomitance » des élections présidentielles et législatives turques – Facteur ou tempérament au présidentialisme ?

Deuxième session • vendredi 16 juin 2023 • de 14h00 à 18h00

Évolutions dans les systèmes de protection des droits fondamentaux des pays méditerranéens

- ♦ **Yonden DOGAN**, Université de Montpellier/Université de Paris II Panthéon-Assas,
Neutralité étatique et reconnaissance des cultes. Analyse comparée du dialogue entre les pouvoirs publics et l'islam sunnite en Turquie et en France
- ♦ **Fannie DUVERGER**, Doctorante en droit public à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne,
Comment faire disparaître une Cour suprême en trois étapes ? Récit des récentes évolutions constitutionnelles en Israël
- ♦ **Fikri EL MAAMOUN**, ATER en droit public à l'Université de Bordeaux,
La garantie des droits et libertés fondamentaux dans le monde arabe : quel bilan une décennie après le Printemps arabe ?
- ♦ **Eugenia KOPSIDI**, Docteur en droit public, European Law & Governance School (European Public Law Organization),
Les droits fondamentaux à l'épreuve de la crise migratoire : réflexions à partir de l'exemple grec
- ♦ **Céline MAILLAFET**, Docteur en droit public de l'Université de Toulon (CDPC-JCE),
(La République) protège l'environnement (...) également dans l'intérêt des générations futures : quelles mutations constitutionnelles envisager par et après la révision de l'article 9 de la Constitution italienne ?
- ♦ **Amandine MARTINEZ**, Doctorante contractuelle en droit public de l'Université de Toulon (CDPC-JCE),
L'évolution de l'approche de la laïcité turque au prisme de la Constitution turque et de la pratique. De la laïcité turque encadrée à la laïcité islamique libérée
- ♦ **Zakia MESTARI**, Doctorante en droit public à l'Université de Toulouse I Capitole,
L'utilisation de la notion d'identité dans les constitutions post « printemps arabes » : les cas marocain, algérien et tunisien
- ♦ **Leonardo Alberto PESCI**, Doctorant à l'Université de Pise,
La communication de la Cour constitutionnelle italienne et le législateur de révision constitutionnelle. Qui ne dit mot consent ?
- ♦ **Giuliano SERGES**, Maître de conférences à l'Université de Rome 3,
Les « ordinanze di rinvio a data fissa », quatre ans après l'affaire Cappato